



DES CRIMES CONTRE LA MOITIÉ DE L'HUMANITÉ COMMENT EN PARLER DANS LES MÉDIAS ?

Anne-Marie IMPE

Journaliste

Non, les féminicides et autres violences contre les femmes ne sont pas des faits divers isolés. Ces atteintes aux droits humains sont des actes récurrents, systémiques, qui constituent des crimes contre la moitié de l'humanité. Il s'agit d'un phénomène de société grave qui continue à être minimisé, euphémisé, voire carrément occulté. Il faut dès lors sortir ces violences de l'ombre et de la colonne des brèves où elles sont encore trop souvent confinées. Mais comment adopter un ton juste et pertinent pour en traiter dans les médias ? Esquisse de quelques pistes ci-dessous.

« En cas de violence, brisez le silence », recommandait déjà le slogan des Assises nationales de la violence faite aux femmes, organisées à Paris, à La Sorbonne, en... 2001. Il y a donc tout juste 20 ans !

Il faudra toutefois attendre 2017 et le mouvement #MeToo¹, pour assister à une libération massive de la parole. En quelques jours, plus de deux millions de femmes issues de 85 pays témoignent via ce hashtag, en réponse à l'appel lancé sur le réseau social twitter par l'actrice Alyssa Milano.² Celle-ci demandait aux femmes ayant subi des violences à caractère sexuel de se manifester, afin de témoigner de l'ampleur du problème.

Depuis lors, en Belgique comme ailleurs, les dénonciations de violences sexuelles se multiplient, dans tous les milieux : universitaire ou sportif, politique et économique, culturel ou religieux. Dans les médias, on aborde davantage le sujet. Du moins, lorsque des célébrités sont impliquées. Car les victimes « ordinaires » y restent peu visibles. Surtout si elles sont issues de milieux populaires ou de l'immigration.³ C'est pourquoi Sabine Panet, rédactrice en chef du magazine féministe *axelle*, en appelle à une lecture intersec-

tionnelle des violences contre les femmes, qui tienne compte de l'« imbrication des oppressions » de genre, de « race » et de classe.⁴

Il est donc impératif de mettre fin à « l'incroyable loi du silence » qui continue de sévir, comme le rappelait récemment l'avocat William Bourdon, dans une carte blanche parue dans *Le Monde.fr*.⁵ « Chacun aujourd'hui a pleinement conscience que le silence profite aux agresseurs et qu'au contraire, la révélation des faits, avec son caractère massif, va permettre de changer la loi et les pratiques professionnelles, pour progresser dans la culture de la protection », déclarait pour sa part le magistrat français Edouard Durand, cité dans cette même carte blanche.

Aborder cette thématique est donc essentiel. Mais en parler, c'est bien. Bien en parler, c'est encore mieux.

DES RAPPORTS DE POUVOIR ET DE DOMINATION

Le premier conseil pour un traitement médiatique pertinent des violences contre les femmes, c'est de donner au lec-

teur les clés pour comprendre la nature structurelle du phénomène.

Non, ces violences ne sont pas des faits divers, des actes individuels isolés, des affaires intrafamiliales privées. Il s'agit d'un phénomène de société qui nous concerne toutes et tous. Ces graves atteintes aux droits humains sont récurrentes et résultent d'un système patriarcal qui a instauré entre les hommes et les femmes des rapports de pouvoir et de domination. Ce ne sont pas des « féministes extrémistes » qui l'affirment, mais les Nations Unies elles-mêmes. Comme le rappelle la résolution 61/143, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 19 décembre 2006 : « ... la violence à l'égard des femmes trouve son origine dans des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes. »⁶

« ... l'objectif des violences sexistes, c'est le contrôle : du corps, des comportements, des mouvements et des relations », souligne la sociologue française Pauline Delage.⁷

Pour « perpétuer le *statu quo*, les privilégiés et la domination des hommes », explique Patrizia Romito, professeure

de psychologie sociale à l'Université de Trieste (Italie), on va occulter ces violences, grâce à différentes tactiques.⁸ Parmi celles-ci, l'euphémisation va se décliner de différentes manières. Et tout d'abord, au travers du langage.

L'ENJEU DES MOTS

Une recommandation capitale consiste dès lors à veiller au choix des mots. Celui-ci n'est jamais anodin. Le langage est, en effet, l'instrument et le reflet de l'idéologie qui imprègne une société et va influencer notre perception de la réalité. Ainsi, si j'utilise l'expression « relation sexuelle » pour décrire un viol, je contribue, consciemment ou non, à normaliser l'acte et à en masquer la violence.

De même, parler de « chagrin d'amour », à propos d'un féminicide, c'est parer la réalité d'un voile romantique et induire un sentiment de compréhension par rapport à l'auteur du meurtre. Mécanisme récurrente dans les féminicides, ceux-ci surviennent le plus souvent lors de l'annonce d'une séparation ou suite à celle-ci. Un homme ne tue pas sa femme par amour. Il considère « sa » femme comme sa possession et ne supporte pas l'idée de perdre le contrôle sur elle.⁹

L'expression « crime passionnel » minimise l'acte, elle aussi. « L'idée est que l'individu est emporté par une force qui le dépasse et n'est donc plus responsable de ses actes, explique la linguiste Anne-Charlotte Husson. Parler de « crime passionnel » conduit aussi à déplacer l'accent du crime vers la passion amoureuse et, de ce fait, à dédouaner au moins en partie le coupable, lui-même victime de ses passions »¹⁰. Il faut donc remplacer l'expression « crime passionnel » par celle de « crime possessionnel », « meurtre conjugal », « meurtre par le partenaire intime » ou par « féminicide », ce dernier terme présentant l'intérêt d'exprimer la nature du phénomène : la femme a été tuée en raison de son sexe.¹¹

Dans cette logique d'édulcoration, toujours, on va parler de « pédophilie ». Or, comme l'explique l'autrice Caroline De Haas, fondatrice du collectif #NousToutes, « l'éthymologie du mot pédophilie, c'est « amour des enfants ». Une personne qui commet des actes pédophiles aime-t-elle les enfants ? Non. Elle les détruit. »¹² Il faut donc remplacer ce terme par celui

de « pédocriminalité ». Il en est de même pour l'expression « circoncision féminine », qui est à bannir absolument et à remplacer par : « mutilations génitales féminines ». Ces deux pratiques n'ont, en effet, rien en commun et les rapprocher sert à minimiser la gravité de l'acte.¹³

Si des progrès ont été réalisés dans la manière de relater ces faits de société dans les médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, la banalisation et l'édulcoration des violences restent toutefois des pratiques courantes, comme nous le montrent les exemples suivants.

Le 18 avril 2021, un féminicide était commis à Rochefort. Et que pouvait-on lire sous la plume d'un journaliste ?¹⁴ « ... c'est dans la commune de Rochefort qu'un fait malheureux s'est produit ce dimanche soir ». « Un fait malheureux », voilà un bien doux euphémisme pour désigner un meurtre conjugal !

Autre exemple, concernant le même fait, mais issu de l'audio-visuel, cette fois. Une journaliste explique, à propos du meurtrier présumé, que : « C'est lui-même qui a été prévenir les voisins pour dire qu'il avait fait une bêtise. » Une bêtise ! Le meurtre d'une femme (tuée à coups de couteau par son compagnon) était ravalé au rang de simple bêtise ! Voilà un autre exemple d'euphémisation des violences masculines. Il est capital d'appeler ces actes par leur nom : il s'agit d'un féminicide, d'un meurtre commis par le partenaire intime, et pas d'un « fait malheureux », encore moins d'une « bêtise », comme le mentionne cet autre titre : « L'amoureux transi tue son ex-copine et ses grands-parents ».

DISCRÉDITER LA VICTIME POUR DISCULPER L'AGRESSEUR

Dans un certain nombre de couvertures journalistiques, on va aussi blâmer la victime plutôt que l'agresseur, comme si c'était elle plutôt que lui qui portait la responsabilité de la violence. Une étude portant sur les médias australiens montre qu'environ 15 % des reportages sur la violence contre les femmes contiennent des éléments culpabilisateurs et stigmatisants pour la victime : elle flirtait, elle était sortie seule le soir, elle était rentrée chez elle avec son agresseur, ils s'étaient disputés... Et 14,8 % des produc-

tions médiatiques offrent des excuses à l'agresseur : il avait bu, il s'était drogué, il était jaloux, il avait « craqué » et « perdu le contrôle ».¹⁵

Ce traitement journalistique renforce la culture du viol¹⁶, à l'instar de nombreuses expressions que l'on pourrait croire anodine. Ainsi, « Elle avoue avoir été violée » induit l'idée qu'elle aurait une responsabilité dans ce qui lui est arrivé. A remplacer par « la victime déclare avoir été violée », l'affirmation « elle a été violée » n'étant à employer que quand les faits sont établis.

COMIQUES, LES COUPS ASSÉNÉS À UNE FEMME ?

Il n'y a pas que le choix des mots qui sert à euphémiser les violences. Le recours à un ton léger, désinvolte, voire moqueur contribue, lui aussi, à édulcorer le phénomène, comme le montre cet exemple, tiré de la presse belge :

« Grivegnée : deux poissons rouges morts lors d'une scène de violences conjugales », titre la brève. Au sein du texte, le journaliste n'hésite pas à poursuivre sur le même ton : « L'homme a été privé de liberté durant le reste de la nuit pour les coups (et non pour le double assassinat des poissons). »

Ce traitement journalistique déplace l'attention du lecteur vers une anecdote au ton moqueur qui minimise l'acte. Ne nous leurrons pas : certains médias ont fait de ce genre de couverture leur fond de commerce. Et la volonté de susciter des clics va les inciter à poursuivre dans cette voie.

Par ailleurs, même si des progrès ont été enregistrés depuis le mouvement #MeToo, le récit dominant, qui émane du système sanitaire, social, policier, judiciaire, politique ou médiatique continue à minimiser, édulcorer et banaliser les violences contre les femmes, de manière consciente ou pas, intentionnelle ou non, suivant les personnes concernées.

Pour celles et ceux qui voudraient relater cette question autrement, l'Association des journalistes professionnels (AJP) propose sur son site 10 conseils pour la couvrir de manière éthique et adéquate.¹⁷ Un manuel plus étoffé, contenant des exemples de bonnes pratiques, viendra bientôt s'y ajouter.

Seul un traitement journalistique pertinent, débarrassé de ses biais euphémisants et de son instrumentalisation patriarcale, permettra aux citoyens de prendre la pleine mesure de la gravité du phénomène. Et pourra conduire à changer les comportements et les lois en faveur d'une véritable politique de tolérance zéro à l'égard de ces crimes contre la moitié de l'humanité. ■

-
- 1 L'expression « MeToo » a toutefois été employée dès 2007 par l'activiste américaine Tarana Burke pour défendre les femmes victimes de violences sexuelles, en particulier celles issues de minorités visibles et de communautés défavorisées.
 - 2 El Idrissi Abdelhak, André Dominique et Marchésin Sophia, « #MeToo : des pays inégaux devant la prise de conscience », *France Culture*, le 7 février 2018. <https://www.franceculture.fr/societe/metoo-des-pays-inegaux-devant-la-prise-de-conscience>
 - 3 Sèpulchre Sarah et Thomas Manon, *La représentation des violences sexistes et intrafamiliales dans la presse écrite belge francophone*, Université catholique de Louvain, 2018. Disponible en ligne sur le site de l'AJP : <http://www.ajp.be/violencesfemmes-l-etude/>, p 102 et 103.
 - 4 Panet Sabine, « Pour un journalisme intersectionnel, solidaire, qui transforme les rapports de pouvoir », *axelle Magazine* n° 240, juin 2021. <https://www.axellemag.be/pour-un-journalisme-intersectionnel-solidaire/>
 - 5 Bourdon William et Brengarth Vincent, « Violences sexuelles : « Sans les médias, la justice serait restée silencieuse », carte blanche,

Le Monde.fr, le 26 février 2021 https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/02/26/violences-sexuelles-sans-les-medias-la-justice-serait-restee-silencieuse_6071258_3232.html

- 6 <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/RES/61/143>
- 7 Benichou Sarah, « Lutter contre les violences de genre en temps de pandémie, l'impasse néolibérale », *axelle Magazine*, n° 237, mars 2021. <https://www.axellemag.be/lutter-contre-les-violences-de-genre-en-temps-de-pandemie-impasse-neoliberale/>
- 8 Romito Patrizia, *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*, Éditions Syllepse, Paris, 2006.
- 9 « Féminicides. Mécanique d'un crime annoncé », *Le Monde*, le 1^{er} juin 2020. https://www.lemonde.fr/societe/visuel/2020/06/01/feminicides-mecanique-d-un-crime-annonce_6041403_3224.html
- 10 Citée par Camille Wernaers dans : « "Dispute" et "crime passionnel" : comment les médias minimisent les violences envers les femmes », *axelle Magazine*, n° 203, novembre 2017, p. 17-18. <http://www.axellemag.be/medias-minimisent-violences-femmes/>
- 11 « Le terme « Féminicide » désigne le meurtre des femmes et des filles en raison de leur sexe. Il peut prendre la forme, entre autres de : 1) meurtre à la suite de violence conjugale ; 2) torture et massacre misogyne ; 3) assassinat au nom de « l'honneur » ; 4) meurtre ciblé dans le contexte des conflits armés ; 5) assassinat lié à la dot des femmes ; 6) mise à mort des femmes et des filles en raison de leur orientation sexuelle ; 7) assassinat systématique de femmes autochtones ; 8) fœticide et infanticide ; 9) décès à la suite de mutilations génitales ; 10) meurtre après accusation de sorcellerie et 11) autres meurtres sexistes associés aux gangs, au crime organisé, au narcotrafic,

à la traite des personnes et à la prolifération des armes légères. Source : UNODC, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, www.unodc.org, avril 2015.

- 12 De Haas Caroline, *En finir avec les violences sexistes et sexuelles*. Manuel d'action, #Nous-Toutes, Robert Laffont, mars 2021, p 40.
 - 13 Pour en savoir plus à ce sujet, voir : Impe Anne-Marie, *Informers sur les violences à l'égard des filles et des femmes. Manuel pour les journalistes*, Paris, UNESCO, 2019, p. 70 et 71. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000371521>
 - 14 Nous avons choisi de ne pas nommer les journalistes et médias concernés, car notre but est de susciter une réflexion à propos du traitement médiatique des violences contre les femmes, et si possible de contribuer à les faire évoluer, pas de pointer du doigt qui que ce soit.
 - 15 Sutherland Georgina, McCormack Angus, Pirkis Jane, Vaughan Cathy, Dunne-Breen Michelle, Eastal Patricia & Holland Kate, *Media representations of violence against women and their children: Final report*, Sydney, ANROWS, 2016. <https://www.anrows.org.au/publication/media-representations-of-violence-against-women-and-their-children-final-report/>
 - 16 La culture du viol est un concept sociologique utilisé pour qualifier un ensemble de comportements et d'attitudes partagés au sein d'une société donnée qui minimisent, normalisent voire justifient la violence sexuelle. À lire : *16 façons de lutter contre la culture du viol*, ONU Femmes, 18 novembre 2017. <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2019/11/compilation-ways-you-can-stand-against-rape-culture>
 - 17 www.ajp.be/violencesfemmes-recommandation/
-